



Bruxelles, le 09 octobre 2007
CLPBruxelles/JLB/MDM/mjg-D(2007) 38

NOTE A L'ATTENTION DE MONSIEUR S. KALLAS

Monsieur le Commissaire,

Suite à diverses rencontres avec l'ensemble des personnes concernées par les Ecoles européennes, le Comité Local du Personnel aimerait évoquer le point de la politique d'inscription à Bruxelles, à discuter auprès de *l'Autorité Centrale d'Inscription pour les Ecoles européennes à Bruxelles (ACI)*.

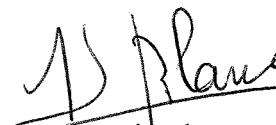
Après en avoir débattu, les parents demandent que soient inclus dans la politique d'inscription pour l'année 2008/2009 les points suivants :

1. le critère géographique ;
2. priorité absolue des enfants catégorie I, y inclus une attention particulière pour le personnel revenant de délégation ou les nouveaux arrivants (même par rapport aux fratries de catégorie III) ;
3. la continuité pédagogique ;
4. accepter les inscriptions dans les classes des écoles européennes existantes (Woluwe, Uccle, Ixelles), dans toutes les sections, jusqu'à 25 enfants.

Le Comité Local du Personnel aimerait demander votre soutien lors de la future discussion auprès de l'Autorité Centrale d'Inscription.

Nous vous remercions à l'avance de l'intérêt que vous témoignerez au dossier «Ecoles européennes – politique d'inscription 2008/2009 ».

Veuillez croire, Monsieur le Commissaire, en notre considération distinguée,


Jean-Louis Blanc
Président

C.c. : M. C. Chêne, M. A. Scriban, DG ADMIN